



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## REUNION CONJOINTE

**Cent seizième session du Comité du Programme et  
cent cinquante-sixième session du Comité financier**

**Rome, 5 novembre 2014**

**Rapport sur la mise en œuvre des stratégies en matière de partenariats avec  
la société civile et le secteur privé**

**Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:**

Mme Marcela Villarreal, Directrice du Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du  
renforcement des capacités (OPC)  
Tél. (06) 570- 52346

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



m1780f

### *Introduction*

1. Les stratégies de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé (les stratégies) ont été soumises pour examen par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier en mars 2013<sup>1</sup>, et pour approbation par la cent quarante-sixième session du Conseil en avril 2013.
2. Les stratégies fournissent un cadre pour la collaboration avec les organisations de la société civile et le secteur privé respectivement, cadre qui, assorti d'une série d'outils complémentaires, oriente le personnel de la FAO sur la manière de nouer des partenariats efficaces avec ces acteurs non étatiques, à l'appui des objectifs stratégiques de l'Organisation.
3. Les stratégies ont été élaborées pour favoriser les partenariats avec les acteurs non étatiques dans l'objectif de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, étant entendu que, compte tenu de la nature intrinsèque de sa composition et de sa gouvernance, les principaux interlocuteurs de la FAO sont les gouvernements membres.
4. Conformément aux orientations de la cent quarante-sixième session du Conseil<sup>2</sup>, la FAO a mis en place des mécanismes visant à garantir l'impartialité de l'Organisation et l'adoption d'une approche décentralisée de la mise en œuvre des stratégies, tout en maintenant deux de ses caractéristiques principales: i) sa capacité de fournir un espace neutre de dialogue; et ii) son approche fondée sur les connaissances.
5. Depuis l'approbation des stratégies en avril 2013, 54 accords ont été formalisés entre la FAO et des acteurs non étatiques, accords considérés comme essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO et qui s'inscrivent dans le cadre des six domaines de collaboration définis dans les stratégies: i) développement et programmes techniques/programme de terrain; ii) dialogue en matière de politiques; iii) sensibilisation et communication; iv) établissement de normes et de règles/activités normatives; v) gestion et diffusion des connaissances/partage des connaissances et renforcement des capacités; et vi) mobilisation de ressources/utilisations conjointe de ressources dans les situations d'urgence.
6. Suite à la demande faite par le Conseil à sa cent quarante-sixième session, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des stratégies est présenté aux États Membres par l'intermédiaire de la Réunion conjointe de la cent seizième session du Comité du Programme et de la cent cinquante-sixième session du Comité financier. Ce document met en avant les premiers progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies, y compris les sections ci-après: a) faciliter les partenariats dans le contexte du Cadre stratégique révisé; b) les partenariats en action; c) les outils; d) processus multipartites; e) suivi et évaluation; f) système de gestion des risques et g) orientations demandées.

#### **A. Faciliter les partenariats dans le contexte du Cadre stratégique révisé**

7. Le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC) est l'unité chargée de la mise en œuvre des stratégies. Pour remplir sa mission, OPC veille à instaurer une collaboration efficace et efficiente avec les acteurs non étatiques, y compris les organisations de la société civile, le secteur privé, les coopératives et les organisations de producteurs, et les universités et les instituts de recherche.
8. OPC contribue au renforcement des capacités du personnel de la FAO afin de faciliter les partenariats stratégiques à l'appui de la réalisation du mandat de l'Organisation. Pour ce faire, le Bureau promeut une série de compétences à la fois techniques et axées sur le processus et qui débouchent sur des négociations et une gestion des risques efficaces, ainsi que la production d'outils et de mécanismes qui permettent d'identifier, de formaliser, d'appliquer, de suivre et d'évaluer des partenariats durables aux niveaux centralisé et décentralisé.
9. Au moment d'établir des partenariats, OPC veille à ce que: i) chaque collaboration avec des acteurs non étatiques contribue concrètement à l'obtention de produits conformes aux objectifs

---

<sup>1</sup> CL 146/8; JM 2013.1/2

<sup>2</sup> CL 146/REP

stratégiques; ii) en accord avec les gouvernements, les partenaires stratégiques soient identifiés au niveau décentralisé à l'appui des priorités définies dans le Cadre de programmation par pays.

10. Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des stratégies aux niveaux mondial et décentralisé, la coordination a été renforcée comme suit: cinq postes de fonctionnaires responsables des partenariats ont été créés dans les bureaux régionaux; et des coordonnateurs chargés des partenariats ont été nommés par les sous-directeurs généraux respectifs des divisions techniques du Siège de la FAO. OPC appuie ces réseaux et travaille en étroite collaboration avec eux; le Bureau des partenariats fournit en permanence des avis et un renforcement des capacités, et améliore l'élaboration, la coordination et le suivi des collaborations en cours et potentielles avec les acteurs non étatiques.

11. Les bureaux régionaux ont élaboré un plan d'action visant à impliquer les acteurs non étatiques dans les plans de travail régionaux, en définissant des activités clés dans le cadre des initiatives régionales qui pourraient mettre à profit les contributions des acteurs non étatiques. La FAO a partagé son expérience et ses connaissances en matière de collaboration avec différentes parties prenantes et a encouragé les processus participatifs avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment l'ECOSOC, le PAM, l'OMS, le PNUE et le PNUD<sup>3</sup>, qui appliquent aussi des approches globales visant à impliquer les acteurs non étatiques.

## B. Partenariats en action

12. Suite à l'approbation des stratégies en avril 2013, 54 accords ont été formalisés avec différents acteurs non étatiques dans les six domaines d'engagement définis pour chaque stratégie, à l'appui des objectifs stratégiques de l'Organisation. Grâce à la souplesse des partenariats en tant qu'outil, ces partenaires fournissent à la FAO un large éventail d'appuis, de la mobilisation de ressources à des activités de vulgarisation et de sensibilisation, en passant par un renforcement des capacités<sup>4</sup>.

13. En plus d'encourager les partenariats avec les organisations de la société civile et le secteur privé, des partenariats avec les universités et les instituts de recherche<sup>5</sup>, les organisations de producteurs et les coopératives<sup>6</sup> ont été élaborés et sont mis en œuvre, car ils jouent un rôle fondamental dans la réalisation du mandat de la FAO.

14. Dix accords ont été formalisés avec des organisations de la société civile, 19 avec le secteur privé, un avec des coopératives et des organisations de producteurs et 24 avec des universités et des instituts de recherche, à l'appui des objectifs stratégiques. Sur les 54 accords formalisés:

- 9 pour cent contribuent à l'OS 1 - *Créer les conditions nécessaires pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition*
- 31 pour cent contribuent à l'OS 2 - *Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches*
- 4 pour cent contribuent à l'OS 3 - *Réduire la pauvreté rurale*
- 11 pour cent contribuent à l'OS 4 - *Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international*
- 6 pour cent contribuent à l'OS 5 - *Améliorer la résilience des moyens d'existence*
- et 44 pour cent des accords sont transversaux.

<sup>3</sup> Conseil économique et social (ECOSOC); Programme alimentaire mondial (PAM); Organisation mondiale de la santé (OMS); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

<sup>4</sup> On trouvera une liste complète des partenariats, y compris leur lien avec les objectifs stratégiques et les premiers progrès accomplis dans leur mise en œuvre, à l'adresse: <http://www.fao.org/partnerships/fr/>.

<sup>5</sup> Une consultation d'experts a été organisée en juin 2014 afin d'examiner le *Cadre pour les partenariats FAO-Universités* et d'élaborer une feuille de route en vue de sa mise en œuvre <http://www.fao.org/partnerships/academia/fr/>.

<sup>6</sup> Les partenariats avec les organisations de producteurs et les coopératives suivent trois pistes qui se renforcent mutuellement: i) aider les gouvernements à créer un environnement favorable au développement des organisations de producteurs et des coopératives; ii) renforcer les capacités organisationnelles des organisations de producteurs et des coopératives grâce à des partenariats; et iii) générer et partager des connaissances et des informations. <http://www.fao.org/partnerships/cooperatives/fr/>.

15. Parmi les partenariats actuellement mis en œuvre, on citera les suivants:

16. ***World Vision: Distribution conjointe de kits de subsistance en situation d'urgence au Soudan du Sud - OS5***

En mars 2014, la FAO et World Vision International ont distribué conjointement 3 000 kits de pêche d'urgence dans l'État d'Unity au Soudan du Sud, venant ainsi en aide à environ 9 000 personnes. En outre, des distributions conjointes de matériel d'urgence pour les récoltes, les jardins potagers et la pêche ont été assurées dans l'État du Haut Nil, à l'appui de bénéficiaires de Fashoda, Manyo, Melut et Renk. À ce jour, plus de 7 300 kits ont été distribués.

17. ***Rabobank: Accès au crédit pour les petits agriculteurs de Tanzanie, du Kenya et d'Éthiopie - OS3 et OS4***

L'accès des petits agriculteurs africains au crédit est renforcé grâce à la conjonction du savoir-faire financier de Rabobank et de l'expertise technique de la FAO et des réseaux locaux. En Tanzanie, 520 petits agriculteurs bénéficient d'une aide visant à leur permettre de contracter un emprunt officiel, ce qui leur permettrait de financer et de développer des activités le long de la chaîne de valeur agricole et d'en faire des entreprises rentables. Au Kenya, des prêts à des taux préférentiels sont consentis à des groupes d'agriculteurs qui pratiquent l'agriculture de conservation. En Éthiopie, les capacités de 41 dirigeants d'unions de coopératives, de coopératives de producteurs, et de dirigeants gouvernementaux de la région sont renforcées en matière de financement agricole pour les coopératives et les petites et moyennes entreprises.

18. ***Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires: Médias communautaires à l'appui de la sécurité alimentaire et de l'agriculture familiale - Initiative transversale***

La FAO et l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires s'associent pour faire entendre la voix des agriculteurs et pour que les organisations d'agriculteurs participent activement aux processus d'élaboration de politiques. Les radios communautaires servent de tribunes pour encourager la communauté des agriculteurs à participer aux débats politiques de l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014 dans différentes régions de la planète.

19. ***Eataly: Accès aux marchés mondiaux pour les coopératives de femmes en Éthiopie - OS4***

Un partenariat FAO–Eataly aide les coopératives de femmes en Éthiopie à accéder aux marchés mondiaux grâce à une confiture de cactus améliorée, ce qui augmente leurs revenus de manière considérable. La FAO fournit une aide technique et Eataly ouvre l'accès aux marchés mondiaux et effectue des dons en nature.

20. ***Slow Food: sensibilisation mondiale aux vertus du quinoa et à l'agriculture familiale – initiative transversale***

Dans le contexte de la célébration des Années internationales du quinoa en 2013 et de l'agriculture familiale en 2014, FAO et Slow Food ont conjugué leurs efforts pour sensibiliser l'opinion internationale à l'importance du rôle joué par le quinoa et par l'agriculture familiale dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté, avec des activités comme la publication de «Du quinoa dans la cuisine», un livre de recettes à base de quinoa proposées par de grands chefs, ou l'organisation de l'exposition sur l'agriculture familiale en juin 2014.

21. ***Fondation Grameen: Technologies à l'appui des pratiques traditionnelles et des nouvelles pratiques en Ouganda - OS2***

La FAO et la Fondation Grameen favorisent le partage de connaissances liées aux pratiques traditionnelles et aux nouvelles pratiques des petits agriculteurs. En Ouganda, la Fondation Grameen utilise des informations fournies par la plateforme TECA sur les technologies et les pratiques à l'intention des petits producteurs agricoles (<http://teca.fao.org/>) afin d'atteindre plus de 275 000 agriculteurs dans 37 districts sur smart phone, grâce à l'outil de recherche des Travailleurs du savoir communautaire.

22. ***Sociétés de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge: Collaboration renforcée à l'appui de la résilience – OS5***

L'exécution du programme de renforcement de la résilience de la FAO s'effectue grâce une collaboration plus étroite à tous les niveaux avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et ses sociétés nationales. La FICR et la FAO mènent des activités conjointes de sensibilisation au sein des tribunes internationales en faveur des pays vulnérables et des communautés exposées aux risques ou en situation de crise. Elles conjuguent également leurs efforts en intégrant du matériel d'apprentissage électronique de la FAO sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition dans la plateforme d'apprentissage de la FICR afin de toucher les membres de leur réseau, soit plusieurs millions d'employés et de bénévoles. Dans de nombreux pays en crise, la FICR est un membre actif du groupe de la sécurité alimentaire et fournit des ressources humaines clés aux niveaux mondial et national. La FAO et la FICR ont également travaillé de concert sur l'opération d'intervention d'urgence de niveau L3 menée en République centrafricaine, assurant la distribution de semences et d'outils aux ménages vulnérables affectés.

**23. *Fondation Bill et Melinda Gates: Encourager le renforcement des capacités statistiques au Bangladesh – OS4***

En collaboration avec la Fondation Bill et Melinda Gates, la FAO est engagée dans plusieurs projets dans le domaine des statistiques et politiques agricoles. Le Bangladesh bénéficie actuellement d'une aide visant à améliorer ses systèmes d'informations relatives au marché agricole, grâce à l'utilisation de méthodes innovantes et de la technologie numérique. Cette initiative a été conçue dans le contexte du système AMIS d'information sur les marchés agricoles créé à la demande des ministres de l'agriculture du G20 afin de renforcer la transparence des marchés alimentaires et d'encourager la coordination des actions d'élaboration de politiques en réponse à l'instabilité des marchés.

**24. *Banque européenne pour la reconstruction et le développement: Croissance de l'investissement dans le secteur céréaliier ukrainien – OS4***

La coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement donne la parole au secteur privé au sein des processus d'élaboration de politiques et facilite ainsi l'investissement dans tous les segments de la chaîne alimentaire. Par exemple, on citera les travaux communs menés par la FAO et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement dans le but d'améliorer les politiques intéressant le secteur céréaliier ukrainien, travaux qui ont contribué à drainer des investissements considérables et à relancer la production dans ce secteur stratégique. Un autre domaine d'action prioritaire consiste à encourager la collaboration public-privé en vue du développement de labels de qualité et de produits certifiés d'origine – principalement sous la forme d'indications géographiques – en tant qu'outil destiné à augmenter les revenus des producteurs.

**25. *Partenariat entre pairs au Burkina Faso***

Sur l'initiative de la FAO, un partenariat établi entre des organisations de producteurs (la Confédération paysanne du Faso), l'Association pour le développement international agronomique et industriel des protéagineux et oléagineux (Agropol) et l'Union des producteurs agricoles du Québec – Développement international (UPA-DI) a permis d'améliorer la productivité des petits producteurs (en triplant les rendements de production) et leur accès aux marchés grâce à des accords d'agriculture contractuelle passés avec des transformateurs, une augmentation des revenus et une réduction de la dépendance à l'égard des produits importés au sein de la chaîne de valeur du tournesol. La FAO a fourni l'assistance technique nécessaire. La WEAMU (Union ouest-africaine et monétaire) a manifesté son intérêt envers un élargissement de l'approche adoptée au niveau sous-régional en Afrique de l'Ouest. Cette initiative est devenue l'une des priorités du Programme national à l'appui du secteur rural du Burkina Faso.

### **C. Outils**

26. OPC a élaboré une série d'outils et de ressources qui complètent les stratégies et renforcent les capacités organisationnelles du personnel et des partenaires s'agissant de travailler avec des acteurs non étatiques dans les domaines qui relèvent du mandat de la FAO.

**27. *Principes et directives en matière de partenariats avec les organisations de la société civile:***

Avant de s'engager dans des partenariats avec des organisations de la société civile, le personnel de la FAO doit prendre en compte un certain nombre de critères visant à garantir la neutralité, l'impartialité et la transparence de l'Organisation, et veiller à ce que ces partenariats soient bien conformes aux objectifs stratégiques et assurent une représentation équilibrée de la société civile au sein des activités

de la FAO, en tenant également compte de facteurs de nature géographique, de considérations liées à l'égalité hommes-femmes, ainsi que des différents groupes d'intérêt et types d'organisations<sup>7</sup>.

28. **Principes et directives en matière de partenariats avec le secteur privé:** fournit des orientations opérationnelles détaillées concernant la sélection, l'approbation et la gestion des accords de partenariat, y compris le suivi et l'évaluation et la gestion des risques des partenariats avec le secteur privé.

29. **Module d'apprentissage 4 à l'intention des coopératives et organisations de producteurs sur l'analyse organisationnelle et le développement (LM4):** présente des approches et des outils destinés à améliorer la performance des organisations en matière de renforcement de la sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable. Le Module 4 présente des cas pratiques et comprend une boîte à outils qui peut être utilisée par les organisations de producteurs, les coopératives, les organisations de la société civile et les entités du secteur privé, entre autres, de manière à renforcer leur performance organisationnelle grâce à des partenariats<sup>8</sup>.

30. **Manuels sur le droit à l'alimentation:** La FAO a élaboré, en collaboration avec les organisations de la société civile, une série de manuels axés sur les différents volumes de la boîte à outils méthodologiques sur le droit à l'alimentation, qui a pour objectif de fournir des informations pratiques et des orientations aux praticiens concernant la méthode de mise en œuvre du droit à l'alimentation et l'application d'approches fondées sur les droits de l'homme à l'égard de domaines de travail clés, à savoir la législation, le suivi, l'évaluation, le budget et l'éducation. (Disponible en anglais, espagnol, français et portugais)<sup>9</sup>.

31. Des **Directives sur l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale** sont en cours d'élaboration.

32. Le **Site web des partenariats** a été mis à jour afin de fluidifier les échanges d'informations entre la FAO, les États Membres et les partenaires clés; il fournit des informations pertinentes, des outils et détaille la marche à suivre pour initier des collaborations, et contient une liste actualisée des partenariats déjà établis <http://www.fao.org/partnerships/>

33. L'élaboration de partenariats entraîne souvent une **mobilisation de ressources** conjointe. Plusieurs fonds fiduciaires ont été créés de manière à faciliter la participation des organisations de la société civile aux processus d'élaboration de politiques et à encourager les contributions du secteur privé. Des ressources peuvent être allouées à des domaines spécifiques définis à l'appui des objectifs stratégiques.

34. Une **base de données institutionnelle** qui contient les partenariats passés et actuels a été créée en étroite collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique de la FAO. Cette base de données facilite le suivi systématique des collaborations existantes et permet de savoir quelles unités techniques sont chargées de la mise en œuvre. Elle sera accessible à tous les membres du personnel de la FAO par intranet.

35. Un nouveau **système d'enregistrement en ligne** conçu pour les réunions de l'Organisation a été lancé en avril 2013; il vise à faciliter l'évaluation des marques d'intérêt manifestées par les parties prenantes et à gérer l'enregistrement des acteurs non étatiques lors des manifestations mondiales d'une manière simple, précise et efficace.

36. La FAO a effectué une **analyse approfondie des organisations internationales non gouvernementales ayant actuellement un statut officiel auprès de l'Organisation**, dans le but d'identifier les organisations qui sont toujours en activité et souhaitent collaborer avec elle. Sur une liste originale de 208 organisations, seules 125 ont activement utilisé leur statut officiel au cours des cinq dernières années. La liste mise à jour<sup>10</sup> est consultable sur le site web des partenariats.

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/partnerships/civil-society/details-resources/fr/c/172345/>

<sup>8</sup> [http://www.fao.org/docs/eims/upload/314528/FAO\\_CD\\_LM4.pdf](http://www.fao.org/docs/eims/upload/314528/FAO_CD_LM4.pdf)

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/righttofood/knowledge-centre/right-to-food-hanbooks/fr/>

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/partnerships/civil-society/details-resources/fr/c/174288/>

## D. Processus multipartites

37. Ces dernières années, les processus multipartites se sont révélés constituer un mode opératoire avec lequel il fallait compter. Suite à la demande de la Réunion conjointe en mars 2013, une série de directives comportant des critères relatifs à l'engagement et à la mise en œuvre de partenariats multipartites est en cours d'élaboration.

38. Conformément à la pratique du système des Nations Unies, la FAO continue d'appuyer les processus multipartites et conjugue les efforts de tous les secteurs afin de renforcer l'efficacité, la transparence et les synergies institutionnelles<sup>11</sup>. On citera, entre autres exemples de ces travaux:

- a) **Année internationale de l'agriculture familiale 2014:** La FAO facilite la mise en œuvre des célébrations de l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014, en collaboration avec les gouvernements, les institutions internationales de développement, les organisations d'agriculteurs et d'autres organisations pertinentes du système des Nations Unies.
- b) **Initiative Save Food:** La FAO et Messe Düsseldorf collaborent avec des donateurs, des organisations bilatérales et multilatérales, des institutions financières et des partenaires du secteur privé afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme portant sur la réduction des pertes de produits alimentaires et la lutte contre le gaspillage.
- c) **Forum mondial de la banane:** ce partenariat innovant est une plateforme permanente qui rassemble les principaux groupes de parties prenantes du secteur de la banane. Il comprend des représentants d'organisations d'agriculteurs, d'entreprises, de gouvernements, d'instituts de recherche, de syndicats de travailleurs et d'autres organisations de la société civile. Le Forum encourage l'adoption de bonnes pratiques à l'appui d'une production et d'un commerce durables pour l'industrie de la banane dans le monde entier. Il opère par l'entremise de groupes de travail au sein desquels les parties prenantes élaborent en commun des directives pratiques dans divers domaines comme la réduction de l'utilisation des pesticides, l'hygiène et la sécurité au travail, l'équité entre les sexes, le coût de la production durable et la répartition des valeurs.
- d) **Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP):** L'objectif est d'élaborer des orientations et une méthodologie exhaustives afin de faciliter la compréhension de la performance environnementale des chaînes d'approvisionnement du secteur de l'élevage. Au nombre des partenaires figurent des entreprises privées, des États Membres, des universités, des organismes normatifs publics et des organisations non gouvernementales (ONG).
- e) **Le Partenariat mondial sur les sols** regroupe des gouvernements, des organisations régionales, des institutions et d'autres parties prenantes à différents niveaux, afin d'améliorer la gouvernance des ressources en sols de la planète, qui sont limitées, et de garantir ainsi des sols sains et productifs, à même d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. Au niveau décentralisé, les partenariats régionaux sur les sols font le lien entre les réseaux nationaux et locaux, les partenaires, les projets et les activités, et veillent à ce que le processus de partenariat soit impulsé par les pays.

39. La FAO facilite la participation active des acteurs non étatiques aux processus de prise de décision. On peut citer les exemples suivants:

- a) Dans le cadre de la mise en œuvre des **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale**, négociées et approuvées au sein du Comité de la sécurité alimentaire, des ateliers ont été organisés pour appuyer les bureaux de pays de la FAO et les gouvernements et garantir que les parties prenantes concernées apportent des contributions et des éclairages aux débats nationaux, le but étant de créer les

---

<sup>11</sup> Afin d'obtenir une liste complète des partenariats et processus multipartites, veuillez consulter l'adresse <http://www.fao.org/partnerships/fr/>



conditions nécessaires pour établir ou renforcer des plateformes multipartites au niveau des pays.

- b) *Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)*: La FAO et l'OMS ont élaboré une feuille de route pour permettre aux acteurs non étatiques d'apporter leur contribution au processus menant à la CIN2 qui se tiendra au Siège de la FAO du 19 au 21 novembre 2014, ainsi que pendant la Conférence, conformément aux règles et aux pratiques relatives à la participation et à l'engagement auprès des acteurs non étatiques, aux activités et aux réunions des deux organisations. À la demande des Membres, une réunion informelle a été organisée avec les acteurs non étatiques en juin 2014 au Siège de la FAO. Trois manifestations préalables à la Conférence se dérouleront les 17 et 18 novembre 2014, pendant lesquelles des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile et des parlementaires auront l'occasion de débattre et de convenir de positions communes à présenter à la CIN2.
- c) *Communauté des pays de langue portugaise*: forte de la participation active de ses bureaux régionaux et nationaux, la FAO contribue à soutenir la stratégie régionale à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Communauté des pays de langue portugaise, notamment en renforçant les cadres de gouvernance nationaux et les plateformes multipartites pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Angola, au Cap-Vert et au Timor oriental.

#### E. Suivi et évaluation

40. La FAO élabore un système de suivi et d'évaluation visant à signaler et estimer dans quelle mesure ses partenariats contribuent aux objectifs mondiaux et à évaluer leur valeur ajoutée au regard des objectifs stratégiques. Par l'intermédiaire d'un protocole d'accord, la FAO a demandé à l'Initiative pour les partenariats, organisation à but non lucratif avec à son actif plus de 20 ans de travaux de pointe dans la création de partenariats transversaux, d'élaborer le système de suivi et d'évaluation des partenariats. L'Initiative pour les partenariats assure une collaboration à grande échelle, systématique et efficace entre la société civile, les gouvernements, les organisations de donateurs, les agences de développement et le secteur privé. Elle travaille régulièrement avec la FAO depuis deux ans, et aide l'Organisation à intensifier sa stratégie en matière de partenariat. Plus généralement, l'Initiative a travaillé avec de nombreux organismes des Nations Unies, y compris l'UNICEF, le PNUD, le FIDA, le PAM, l'UNESCO et l'OPS pour élaborer des stratégies de partenariat, mettre en place des processus et des outils, et renforcer les capacités de leur personnel en matière de partenariat. Ainsi, une série d'indicateurs et de critères permettront d'évaluer la performance de chaque partenariat. Le système de suivi et d'évaluation est conforme aux informations institutionnelles et aux outils de gestion de projet de la FAO; il alimente et complète le cadre de gestion institutionnelle axée sur les résultats et favorise une amélioration continue en enregistrant, systématisant et diffusant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

#### F. Système de gestion des risques

41. Comme l'ont demandé les États Membres, la FAO a établi des mécanismes destinés à identifier et gérer les risques réels ou potentiels liés aux partenariats avec des acteurs non étatiques. Le processus d'examen des partenariats a été renforcé de manière à assurer une gestion efficace des risques au niveau de la mise en œuvre des partenariats de la FAO. La composition du Sous-Comité d'examen des accords financiers et autres renouvelé (SubCom-RFA) a été élargie de manière à inclure un représentant de chaque objectif stratégique et afin d'assurer la coordination avec les bureaux décentralisés.<sup>12</sup>

42. La FAO procède à un rigoureux filtrage des acteurs non étatiques selon une série de critères d'éligibilité et d'exclusion. En plus de garantir la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies, ce processus tient compte d'une nouvelle série de questions particulièrement

---

<sup>12</sup> Pour plus de détails sur le Système d'examen, prière de se référer au Bulletin du Directeur général n° 2014/14, publié le 31 mars 2014.



pertinentes dans le contexte de la FAO, comme les chaînes d'approvisionnement agricole responsables, l'investissement agricole et la bonne application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Le processus d'évaluation des propositions comprenant l'utilisation de l'identité institutionnelle (le logo de la FAO) par des acteurs non étatiques a été renforcé, ainsi que les mécanismes de coordination reliant les différents bureaux impliqués dans l'évaluation (LEG, OCC, OPC et ODG). Depuis avril 2013, la FAO a filtré 93 partenaires potentiels et approuvé 54 d'entre eux.

#### **G. Orientations demandées**

43. Le Comité conjoint est invité à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile et le secteur privé, et à formuler des observations, le cas échéant.